

**FICHE DE POSTE**

<b>CODE FICHE</b>	<b>L'INTITULE DU POSTE</b>
CODE FICHE : TECH_ECLAIRAGE_PUBLIC	Responsable Eclairage Public
VERSION : 02	
Date de la dernière mise à jour : février 2019	

<b>LES MISSIONS GENERALES</b>	<b>LES ACTIVITES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prend en charge la gestion technique des travaux neufs d'éclairage public (voirie, mise en lumière, illuminations festives),</li> <li>- Prépare les dossiers techniques pour la prise de décisions,</li> <li>- Coordonne et contrôle l'exécution des travaux.,</li> <li>- Prépare les dossiers techniques d'appels d'offres,</li> <li>- Instruit et favorise les programmes d'économie d'énergie.</li> <li>- Assure le suivi des plans des réseaux d'éclairage public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evalue la cohérence et l'adéquation des études d'impact avec les besoins réels et les contraintes budgétaires et réglementaires.</li> <li>- Planifie la programmation des travaux et en assure le suivi.</li> <li>- Contrôle le respect des engagements contractuels et réglementaires dans les procédures d'exécution des travaux.</li> <li>- Participe aux réunions et visites de chantiers.</li> <li>- Etablit un bilan contradictoire à la réception des travaux.</li> <li>- Assure la gestion, l'intégration et la mise à jour des réseaux sur plans (SIG/CAO) des communes du périmètre de compétence du SDEG.</li> <li>- Prend en charge la gestion des demandes de DT / DICT</li> </ul>

**LES LIAISONS HIERARCHIQUES ET TRANSVERSALES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services Techniques du SDEG et travaille directement sous l'autorité du responsable technique des travaux réseaux.</li> <li>- Travaille en liaison quotidienne avec l'agent technique en charge de la gestion des interventions d'entretien de l'éclairage public et la secrétaire technique (service administratif) pour les instructions et le compte-rendu de l'avancement des tâches.</li> <li>- Est en relation régulière avec le secrétariat général (appels d'offres)</li> <li>- Est en relation avec les entreprises adjudicataires des travaux, les élus et les services techniques des communes membres du SDEG.</li> </ul>
--

**LES CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu de travail : intérieur et extérieur</li> </ul>
--



- Permis B obligatoire
- Horaires : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
- Disponibilité : visites et réunions de chantiers régulières
- Utilisation du matériel bureautique, logiciel spécifique (gestion réseaux), véhicule de service

### LES COMPETENCES

- Maîtrise des normes et techniques des réseaux d'éclairage public
- Connaissance des règles de maîtrise d'ouvrage public
  
- être organisé et rigoureux
- faire preuve de vigilance et de discernement
- Sens du contact et aisance de communication

Le titulaire du poste

Le supérieur hiérarchique

Notification le :

Nom, prénom et signature :

Nom, prénom et signature :